

**Procès-verbal
Assemblée générale annuelle
IPA Canada 2019
1^{er} juin 2019
Région 2, Toronto
Mississauga, Ontario**

Point #1 Ouverture de l'Assemblée 08:03

Point #2 Nomination du Sergent d'Armes - Dave Carey - R2

Point #3 Confirmation d'éligibilité des délégués. Les personnes énumérées ci-dessous sont toutes éligibles.

Point #4 Appel à l'ordre – Les Observateurs Kerri et Mike Stotts de la Région 1 sont absents.

Officiers:

Chris Barratt
Nicole Kikcio
Richard Laperrière
Karen Frost
Murray Clark
Shirley Cavanagh

Directeurs/Délégués:

R1 Karen Osterwald	R9 Jan Fikkert
R2 Lou Agostinho	R10 Dave Matteson
R3 Bryan Tighe	R11 Laurie Langlois
R4 Par procuration R5	R13 Karen Frost
R5 Phil Bailey	R14 John Regier
R6 Len MacPherson	R15 Gerry Desève
R7 Richard Laperrière	R16 Bernie Bergevin
R8 Gilles Drolet	

Observateurs: Joanne VanDeursen R1, Lino Murarotto R2, Mauril Turbide R7, Donald Lavoie R8, Gary Bulmer R10, Jean-Louis Cabana R15.

Point #5 Décès - Moment de silence.

Point #6 Quorum - Confirmé par 15 votes (50% +1= 8, 2/3=10) par la Secrétaire générale.

Point # 7 Mot de bienvenue du Président

Chris nous parle de la croissance et l'expansion de l'organisation ainsi que du renouvellement de la constitution. Il insiste sur l'importance des Régions à suivre les décisions qui sont prises à l'AGA chaque année et encourage une meilleure adhésion à la constitution. Les Régions sont de plus encouragées à prendre en mains les membres qui ne suivent pas les règles établies, au niveau du régional, par exemple: La vente et la promotion non autorisées des macarons IPA, et le manque de bonne volonté d'envoyer le procès-verbal et les règlements régionaux de l'AGA à la Secrétaire générale.

Point # 8 Adoption de l'ordre du jour

Lou Agostinho propose d'adopter l'ordre du jour 2019 de l'AGA.
Dave Matteson appuie.

- Le directeur John Regier R14 n'a pas reçu l'ordre du jour. Une copie est imprimée et donnée au délégué.
- Le directeur Bernie Bergevin R16 veut discuter d'un nombre d'articles proposés dans la constitution amendée et planifie de procéder à certains amendements à ceux-ci, mais par contre il indique que ce n'est pas nécessaire d'ajouter des propositions à l'ordre du jour.

En faveur: 15

Contre: 0

Abstention: 0

L'ordre du jour de l'AGA 2019 est adopté

Item # 9 Anciens dossiers

9.1 Adoption du procès-verbal 2018 de l'AGA (R9 Vancouver)

Phil Bailey propose d'adopter le procès-verbal 2018 de l'AGA.
Laurie Langlois appuie.

En faveur: 15

Contre: 0

Abstention: 0

Le procès-verbal 2018 de l'AGA est adopté

9.2 Confirmation des rapports du Comité exécutif national ("CEN") incluant celui du Congrès Mondial

Le Président confirme avec les délégués:

“Est-ce quelqu'un n'a PAS reçu les rapports du CEN incluant celui du Congrès Mondial?”

Aucune réponse

Les rapports 2018 du CA incluant ceux du Congrès mondial sont confirmés reçus

9.3 Présentation PowerPoint des états financiers par le Trésorier

- Tous les délégués confirment avoir reçu les états financiers.
- Jason Jordan membre de la Région 6 a procédé à une vérification interne en juillet dernier, avant que le Trésorier en poste s'approprie les comptes d'IPA Canada.
- Le Budget 2019 a été approuvé par vote électronique (Janvier 2019).
- IPA Canada a transféré tous les comptes bancaires à la Banque Nationale car celle-ci permet des transferts électroniques, incluant des frais d'administration réduits et un meilleur suivi des transactions avec double signature.

Phil Bailey propose d'adopter le rapport du Trésorier.
Jan Fikkert appuie.

En faveur: 15

Contre: 0

Abstention: 0

Le rapport du Trésorier est adopté

9.4 Mise à jour sur les droits d'auteur

- Ceci concerne une lettre de mise en demeure reçue par IPA Canada d'un avocat représentant un photographe qui était l'artisan d'une image utilisée sur le site WEB national de IPA Canada. La Secrétaire Générale confirme que l'image a été enlevée du site WEB, et IPA Canada a clairement statué qu'il n'y aurait aucune compensation financière. Il n'y a eu aucune autre interaction ou demande suite à cette mise en demeure. Ce dossier est donc clos.

9.5 Motions révisées annuellement

9.5.1 Motion 1 (2017) révisée par le CEN: CEN Motion F-1 (2017): Coût des cartes d'adhésion défrayé par la trésorerie nationale d'IPA Canada.

- Le Président demande l'avis du Trésorier concernant la possibilité pour la trésorerie nationale d'absorber le coût pour imprimer les cartes d'adhésion pour 2020.
- Le Trésorier confirme qu'IPA Canada est en bonne situation financière pour absorber le coût.

Gilles Drolet propose la motion.
Dave Matteson appuie.

En Faveur: 15
Contre: 0
Abstention: 0
La motion est adoptée

9.5.2 Motion 2 (2017) révisée par le CEN: CEN Motion G-2 (2017): Traduction du procès-verbal de l'AGA.

- Nicole relate l'historique de la motion: Elle explique la difficulté d'avoir des bénévoles pour la traduction étant donné la quantité de documents requérant une traduction. Les discussions lors des AGA 2017 et 2018 sont restées sans réponse à savoir différents coûts et contrats de services. Des programmes en ligne se sont avérés inefficaces et non fiables.
- Si la nouvelle version de la constitution est adoptée aujourd'hui, Bernie se demande si cette motion doit être adoptée parce qu'elle fait partie de la présente constitution.
- Chris clarifie que s'il y a des changements faits aux décisions d'aujourd'hui, ces décisions seront incluses dans la nouvelle version, si et quand elle sera adoptée. Si certaines décisions altèrent ou modifient des articles actuels, ces changements seront incorporés comme faits précédemment lors d'autres AGAs.
- Phil demande à propos des recherches faites et du coût que ça implique.
- Chris confirme que des recherches ont été faites, malgré que les coûts spécifiques ne sont pas encore disponibles à savoir des coûts en ligne ou des coûts pour des services professionnels.
- Gerry demande à propos des bénévoles précédents.
- Nicole confirme que deux des bénévoles précédents ont choisi de ne pas continuer les services de traduction avec IPA Canada.
- Gerry suggère Francyne, une troisième bénévole qui serait disponible. Il demande aussi s'il y a un genre de rémunération possible.
- Nicole mentionne les complications d'établir des normes d'embauche pour des bénévoles avec compensation financière.
- Chris mentionne que le besoin d'un cercle de bénévoles est nécessaire car si l'un n'est pas disponible, on peut compter sur les autres.
- Nicole mentionne aussi qu'auparavant, la traduction devait être relue pour en assurer la précision ainsi que le bon langage.

- Karen O. suggère qu'il existe des services à l'extérieur avec qui l'on peut transiger pour nos services requis dont ceux que son équipe de sports utilisent présentement.
- À la demande de Chris, Richard accepte de donner des résultats de coûts de traduction d'ici 2 à 3 semaines. Le résultat de ces recherches pourra être approuvé par vote électronique.
- Bernie propose qu'un budget de 5 000 \$ soit donné au CEN pour les besoins de traduction pour IPA Canada.
- Richard mentionne que ça ne coûterait pas plus que 1 500 \$ pour la traduction du procès-verbal faite par un professionnel. Tout dépendant de son expérience, ce serait un coût approximatif de 15-20 cents par mot.
- Bernie corrige sa proposition pour un montant de 2 000 \$ pour les frais de traduction.

Motion complémentaire: Bernie (R16) propose que *“Au total, qu'un montant de 2 000 \$ soit alloué pour le coût de traduction du procès-verbal de l'AGA.”*

- Gerry demande si les recherches faites à l'extérieur pourraient prioriser les bénévoles au sein d'IPA Canada?
- Nicole demande si le total de 2 000 \$ inclut aussi la relecture? Richard spécifie que ce montant inclut absolument tout.
- Jan suggère que plus d'informations sont requises sur les coûts avant de prendre une décision.

Gerry Desève appuie la motion complémentaire.

- Jan suggère que ce n'est pas idéal de voter pour une décision pour laquelle les faits ne sont pas tous disponibles et que des recherches supplémentaires sont nécessaires. Il veut voir plus d'informations détaillées sur les services disponibles.
- Karen O. suggère qu'étant donné que plusieurs questions demeurent sans réponse, que Richard complète ses recherches, qu'il en donne les résultats aux directeurs et il pourrait y avoir vote dans 2 semaines.
- Gerry suggère que Francyne, une autre bénévole, est disponible et est avec IPA depuis 20 ans. Il suggère que des bénévoles disponibles devraient avoir priorité.
- Phil confirme que la motion amendée proposée par Bernie fournisse au CEN un service financier pour la recherche et donner aux directeurs les résultats. Il mentionne que c'est la responsabilité de chacun de lire les procès-verbaux quand ils sont disponibles et les réviser afin qu'ils soient conformes avant de les adopter.

En Faveur: 15

Contre: 0

Abstention: 0

La motion complémentaire est adoptée

Point # 10 Nouveaux dossiers

10.1 Motion 1 CEN subventions internet aux membres du CEN

- Chris mentionne que c'était une coutume habituelle mais n'a jamais été codifiée dans la constitution. Pour des raisons financières, une motion est adoptée à savoir que ça ne s'applique plus.

Richard Laperrière propose la motion.

Jan Fikkert appuie.

- Brian demande que si ce n'était pas codifié, pourquoi les directeurs doivent voter sur cette motion?
- Chris mentionne qu'étant donné que c'était habituel, une décision prise aujourd'hui servirait à annuler complètement cette pratique ou bien la codifier de façon permanente comme c'est nécessaire dans la constitution.

En faveur: 14

Contre: 0

Abstention: 1

La motion est adoptée

10.2 Motion 2 CEN Méthode de calcul pour le prix Charles Wright (CWA)

- Richard explique sa motion originale:

“Le CWA sera remis à la Région qui a obtenu plus de nouveaux membres entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de la même année.”

Richard Laperrière propose la motion.

Bernie Bergevin appuie.

Discussion:

- Est-ce que les nouveaux membres qui se sont joints en novembre ou décembre de ladite année sont considérés membres avec tous les privilèges comme mentionné dans la

constitution? C'est stipulé que novembre et décembre sont considérés comme une "période de grâce" quand une année complète est payée pour la prochaine année.

- Si un membre veut adhérer aujourd'hui, est-ce qu'il a tous les privilèges au moment de son paiement, nonobstant la période couverte?
- Certaines régions ne donnent aucun privilège pour la période novembre-décembre à l'exception pour les invités à certains événements locaux.
- Certaines régions donnent des cartes temporaires (il n'y a aucune règle qui s'applique).
- Certaines régions ne donnent aucun privilège ni de carte d'adhésion jusqu'à la prochaine année dans laquelle le nouveau membre est éligible.
- Quel est l'impact pour le Régional via le National et l'impact pour les Sections via l'International de payer seulement une partie de la cotisation?
- Si nous acceptons des membres en novembre et décembre, alors les Régions doivent payer la différence au National, ce procédé renverserait l'utilisation de la "période de grâce" simplement pour le CWA.
- Ceci ne devrait pas s'appliquer parce que les membres paient leur adhésion pour l'année suivante.
- Ce procédé serait contradictoire avec les chiffres qui sont rapportés chaque année, juste pour l'intérêt d'un prix pour la Section.
- Dans certaines régions, si les membres paient l'adhésion pour l'année suivante, pendant la "période de grâce", ils obtiennent leur carte de membre pour l'année suivante, et non dans l'année courante dans laquelle ils se sont joints. S'ils ont besoin de la carte de membre pour voyager, alors les membres doivent payer le montant total de leur adhésion pour l'année courante, étant donné que les cartes d'adhésion doivent être payées.
- Si les nouveaux membres sont inclus dans les calculs de l'année courante, ils doivent aussi être inclus dans le rapport de la section à l'International.

En faveur: 9

Contre: 4

Abstention: 2

La motion est adoptée

10.3 Motion 3 CEN Amendement à la présente constitution pour la mise à jour des procédures pour la Bourse d'Études Arthur Troop d'après les statuts internationaux de 2018/2019

- Cette motion est pour assurer la cohérence des mises à jour récentes par l'International pour les critères d'éligibilité et date limite pour les soumissions. Ceci est une mise à jour administrative qui fera en sorte que les articles dans la constitution seront cohérents avec les statuts internationaux.

Karen Frost propose la motion.
Len MacPherson appuie.

En Faveur: 14
Contre: 0
Abstention: 1
La Motion est adoptée

10.4 Motion 4 CEN propose de chercher de l'aide administrative externe pour soutenir IPA Canada

Chris Barratt propose la motion.
Lou Agostinho appuie.

Discussion:

- La description de l'emploi qui n'a pas encore été développée, inclurait différentes tâches administratives se rapportant à des besoins d'organisation de plus en plus croissants n'excédant pas 20h par mois.
- Phil suggère qu'avant de prendre une décision et de chercher à l'externe, une description claire de l'emploi et une cédule de rémunération devraient être développées, et solliciter les membres bénévoles pour aider. Dépendamment des tâches, est-ce que la liste pourrait être divisée parmi plusieurs bénévoles?
- Bernie mentionne qu'il y a seulement 3 personnes qui sont payées dans l'organisation internationale. De meilleurs systèmes devraient être établis au sein d'IPA Canada pour que la Secrétaire Générale ne soit pas débordée, et plus de bénévoles devraient être choisis à l'interne.
- Laurie appuie que les bénévoles devraient être choisis premièrement au sein d'IPA Canada. Demander de l'aide externe enverrait un mauvais message aux membres. Les bénévoles seraient moins enclins de se présenter étant donné que le travail est demandé à l'extérieur.

- Len mentionne les implications légales d'embaucher une personne, tel que l'Assurance Emploi, l'Indemnisation des Travailleurs, etc.
- Chris mentionne que le travail serait contractuel.
- Richard ajoute que c'est déjà difficile de trouver des bénévoles au niveau régional et que certains membres du CEN font déjà 100-150 heures par mois de bénévolat. Il propose que les adhésions annuelles pourraient être augmentées de 5 \$ par année, cela ajouterait 10 000 \$ de plus dans les coffres pour embaucher une aide administrative, et libérerait le CEN pour qu'il se concentre sur les activités de recrutement et de croissance.
- Shirley appuie que les bénévoles sont difficiles à trouver. Au cours des années passées, à l'AGA, il y a eu des appels pour des bénévoles pour des tâches particulières et pour aider les comités. Même s'il existe déjà une entente parmi les délégués régionaux pour l'AGA de procurer de l'aide et/ou des bénévoles de leurs régions respectives, l'engagement et le suivi ont toujours fait défaut.

En Faveur: 5

Contre: 8

Abstention: 2

La motion est rejetée

10.5 Motion 5 Recrutement R7 à l'intérieur des frontières géographiques d'une autre région

Richard Laperrière propose la motion.

Len Macpherson appuie.

- Richard mentionne que la motion originale stipule que :
“...permission soit reçue "par écrit via courriel.”
- Phil déclare le besoin d'une motion sur ce point, étant donné le côté “amitié” d'IPA. Que le besoin de cette motion va à l'encontre des buts de l'organisation.
- Bernie demande à quels événements ceci pourrait s'appliquer, par exemple dans le cas d'un événement national tenu dans n'importe quelle frontière d'une région.
- Richard mentionne que ce serait une courtoisie commune et demande qu'un représentant régional, agissant à l'intérieur des frontières d'une autre région, devrait simplement aviser la région hôte de sa présence, par pur respect.
- Gerry demande le besoin d'une motion étant donné que les logistiques ne sont pas pratiques. Que ceci devrait être une simple courtoisie commune pour chaque région, étant donné qu'elle est ailleurs que chez-elle.

En Faveur: 5
Contre: 7
Abstention: 3
La motion est rejetée

10.6 Motion 6 R5 Commander d'avance les cartes d'adhésion IPA pour l'année suivante basé sur la liste des membres de l'année précédente

Phil Bailey propose la motion.
Jan Fikkert appuie.

- Phil revient sur l'ancien système d'étampe pour les renouvellements des membres. Le présent système est plus compliqué étant donné la décentralisation de notre section. Avoir les cartes d'adhésion en un seul envoi est plus facile pour les coordonateurs régionaux afin de gérer la distribution des cartes.

En Faveur: 14
Contre: 0
Abstention: 1
La motion est acceptée

10.7 Motion 7 R16 Augmenter le nombre de membres ordinaires requis pour créer une région

Bernie Bergevin propose la motion.
Richard Laperrière appuie.

Discussion:

- Bernie mentionne que les régions avec un nombre minimum de membres n'ont pas d'argent et ne sont pas engagées. Il suggère que si une région n'a pas 50 ou 100 membres, elle devrait penser à devenir une sous-région. Ceci aiderait les sous-régions à ne pas s'occuper de l'administration journalière et des votes. Les sous-régions garderaient simplement leur argent et se rapporteraient aux régions-mères.
- Len se demande si c'est rétroactif?
- Bernie suggère que les régions courantes avec un nombre inférieur de membres devraient avoir 2 ans pour se conformer.
- Bryan conteste la motion parce qu'elle ne supporte pas les buts de l'organisation.
- Bernie compare IPA Canada aux Lions et aux Vétérans de la Gendarmerie Royale qui peuvent aussi être considérées comme des organisations amicales.

- Shirley demande si cela s'applique aux régions courantes ou simplement qu'aux nouvelles régions?
- Bernie suggère l'amendement suivant:

“...pour créer une nouvelle région, le nombre de membres ordinaires doit être 50.”

Richard appuie l'amendement.

Discussion sur l'amendement:

- Karen O. s'informe si les régions existantes pourraient être protégées?
- Bernie approuve qu'elles le seraient.
- Richard mentionne qu'il existe une assistance financière dans la constitution pour être présent à l'AGA. Serait-ce justifié pour les régions avec moins de 50 membres et ayant des fonds limités?
- Karen F. s'informe à l'effet s'il existe des demandes pour des nouvelles régions dans la section?
- Nicole mentionne qu'il y a un intérêt de la part de la côte Est pour une sous-région, mais à date il n'y a rien de fait pour soumettre leur intention officielle sur ce point.
- Phil mentionne que n'importe quelle région peut se dissoudre n'importe quand.

Cette motion propose un amendement à l'Annexe H.2.1 de la présente constitution stipulant que pour créer une nouvelle région, il doit y avoir maintenant un minimum de 50 membres.

- Len s'informe si ceci aurait un impact pour les régions désirant former une nouvelle région sur la côte Est?
- Nicole spécifie qu'il y aurait un impact direct pour cette région, par contre à date il n'y a aucune confirmation de l'intention des membres intéressés.

Vote sur l'amendement.

En faveur: 6
Contre: 8
Abstention: 1
L'amendement est rejeté

La motion est retirée par Bernie.

10.8 Motion 8 R16 Augmentation de l'adhésion annuelle d'IPA Canada à 40 \$ par année

Bernie Bergevin propose la motion.

Richard Laperrière appuie.

- Tous les coûts d'opération ont augmenté. Bernie mentionne que la R16 a payé pour avoir un avis professionnel quant à la valeur potentielle d'une adhésion IPA. Le résultat est qu'une adhésion IPA vaut facilement 80 \$. (Note: Le rapport n'est pas disponible pour les directeurs du CEN).
- Gilles demande comment 5 \$ serait divisé entre les régions et le National.
- Bernie suggère que 5 \$ serait gardé par les régions, et suggère aussi l'amendement suivant:

“Que l'augmentation de 5 \$ qui porterait l'adhésion annuelle à 40 \$, soit gardée parmi les régions respectives commençant en 2020.”

Phil appuie l'amendement.

- Jan s'informe s'il y a des régions qui ont des difficultés financières?
- Chris mentionne qu'aucune région a informé le CEN qu'elle avait des difficultés financières.
- R16 perçoit 35 \$ par adhésion et 5 \$ comme frais d'administration. Que la R16 garde le 5 \$.
- Richard mentionne que dû à cette augmentation, le montant exact de l'adhésion doit être envoyé au National et non pas gardé par les régions.
- Laurie et Karen O. se demandent pourquoi la R16 a le droit de charger un frais d'administration. Pourtant ceci est contraire à la constitution.
- Chris confirme que la R16 n'a pas le droit. La région l'a fait quand même sans approbation.
- Len demande qu'est-ce que les membres ont de plus pour un 5 \$ extra?
- Bernie mentionne que la R16 a des règlements. Dans ces règlements, les frais d'administration y sont stipulés. Qu'en augmentant le montant à 40 \$, elle pourrait abandonner les frais d'administration pour ses membres. (Au moment de la rédaction de ce procès-verbal, les règlements de la R16 n'étaient pas encore disponibles pour révision par le CEN).

- Bernie mentionne que la R16 a quasiment 800 membres et qu'aucun ne s'est plaint des frais d'administration.
- Bryan demande si l'avis professionnel comprenait des éléments généraux lors de l'évaluation ou seulement ceux particuliers à la R16?
- Bernie confirme que le mandat a été donné pour la R16 seulement.

Vote en Faveur:1
Contre: 14
Abstention: 0
L'amendement est rejeté

La motion est retirée par Bernie.

10.9 Motion 9 R16 propose un amendement pour la procédure de sélection pour le prix John Minarik Memorial.

Bernie Bergevin propose la motion.
Jan Fikkert appuie.

Phil Bailey suggère l'amendement suivant:

“Que le gagnant du prix JMM soit désigné par le comité choisi par le CEN comprenant 3 membres de l'IPA incluant un membre du CEN, venant des régions non postulantes. Cette procédure devrait être mise en oeuvre à l'AGA 2019 pour désigner le gagnant de ce prix.”

Jan Fikkert appuie cet amendement.

En Faveur: 13
Contre: 0
Abstention: 2
L'amendement est accepté

Motion amendée.
Karen Osterwald appuie la motion amendée.

En Faveur: 14
Contre: 0
Abstention: 1
La motion amendée est acceptée

10.10 Motion 10 R16 Fusion des Commissions Sociales & Culturelles et des Communications

Bernie Bergevin propose la motion.

Phil Bailey appuie.

- Chris mentionne que ces positions ont été mises en oeuvre avec l'intention que l'organisation progresse. Il y a beaucoup de travail fait par les personnes dans ces positions que les membres en général ne voit pas: étant donné que ces tâches sont à l'arrière-plan des communications aux responsabilités spécifiques.
- Karen Frost cite plusieurs exemples se rapportant à ces responsabilités avec le Rassemblement International des Jeunes, le Séminaire International des Jeunes Officiers, et la Bourse d'Études Arthur Troop, surtout à des heures inhabituelles ainsi qu'à la dernière minute.
- Laurie mentionne l'excédent de travail du président des communications qui inclut plusieurs tâches journalières et responsabilités qui ne sont pas rapportées aux directeurs.
- Len mentionne que ceci se rapporte aussi au coût d'envoyer tout le CEN à l'AGA.

En Faveur: 2

Contre: 12

Abstention: 1

La motion est rejetée

11.1 Motion 11 Amendement du CEN au texte du présent article C.5.8 – Fonctions du Secrétaire National des Voyages

Chris Barratt propose la motion.

Dave Matteson appuie.

Aucune discussion.

En Faveur: 14

Contre: 0

Abstention: 1

La motion est acceptée

- **Point en discussion: Le directeur de la R2, Lou Agostinho, donne son droit de vote à l'observateur Lino Murarotto parce que Lou ne peut être présent pour la suite de la réunion. Il n'y a aucune objection de la part des membres.**

11.2 Motion 12 R7 Motion afin d'inclure les agents de la paix éligibles comme membres ordinaires

Richard Laperrière propose la motion.
Bernie Bergevin appuie.

- Présentation par Richard Laperrière concernant le statut des agents de la paix au Canada.

Bernie propose l'amendement suivant:

“...d'inclure les officiers du ministère Pêches et Océans Canada.”

Karen Osterwald appuie.

Discussion:

- Un certain nombre de critères doivent être respectés, comme les pouvoirs d'un policier. Le statut d'un agent de la paix n'est pas suffisant. Ceci affecterait également les officiers des départements de la pêche et des corrections. D'autres critères spécifiques devraient être établis avant qu'un vote soit définitif. Comme exemple on peut mentionner la procédure utilisée par IPA Canada quand l'Agence des services frontaliers du Canada a été intégrée dans l'organisation.
- Phil souligne que la définition se réfère aux “fonctions cohérentes avec celles d'un policier.” La procédure de l'Agence des services frontaliers du Canada se rapportait à un plan d'affaire et à un changement de classification spécifique au sein de l'agence qui a fourni la clarification des fonctions, autorisant ainsi certains membres de l'Agence des services frontaliers du Canada à rejoindre l'organisation.
- Bernie se questionne à l'effet du pourquoi les répartiteurs seraient autorisés à devenir membres quand de vrais policiers ne peuvent pas.
- Shirley mentionne que le Département Pêches et Océans Canada a aussi des classifications distinctes semblables à celles de l'Agence des services frontaliers du Canada. Ceci inclurait aussi les constables spéciaux dans les salles d'audience et autres places publiques.
- Laurie suggère qu'un plan d'affaire soit établi pour s'assurer que des critères se rapportant à des fonctions spécifiques soient décrits minutieusement si nous acceptons d'autres agences.
- Len suggère de former un comité de révision des membres.

En Faveur: 6

Contre: 7

Abstention: 2

L'amendement est rejeté

Vote sur la motion.

En Faveur: 6
Contre: 6
Abstention: 3
La motion est rejetée

- *****Len, Bryan et Shirley se portent volontaires pour former un comité pour examiner la définition d'agent de la paix et d'en aviser le CEN le ou avant le 30 septembre.**

11.3 Motion 13 R6 Amendements à la Section III - Adhésion

Que l'Agence des services frontaliers du Canada soit incluse dans les définitions sous l'Annexe I 1.5 (b) .

Len Macpherson propose la motion.
Phil Bailey appuie.

- Len propose l'amendement suivant:

“...référence Annexe I. 1.5 (b)” et “de retirer les Parties 2 et 3 de ladite motion.”

Dave Matteson appuie.

En Faveur:15
Contre: 0
Abstention: 0
L'amendement est accepté

Motion amendée.

En Faveur: 15
Contre: 0
Abstention:0
La motion amendée est acceptée

11.4 Motion 14 R6 Amendement à l'Article 1 Définitions pour inclure la police militaire

La motion est retirée par Len.

11.5 Motion 15 R6 Amendement au texte “Section Canadienne” utilisé dans le document pour être remplacé par la désignation officielle de “Section Canada” ou “IPA Canada” comme cité dans le préambule

Len Macpherson propose la motion.

- Comme le stipule nos documents d'incorporation, nous sommes reconnus comme Association Internationale de Police - Section Canada.

Karen Osterwald appuie.

En Faveur: 15
Contre: 0
Abstention: 0
La motion est acceptée

11.6 Motion 16 Amendements du CEN comme proposés dans la mise à jour 2019 de la constitution IPA Canada, énumérés ci-dessous:

- Len explique que tout le contenu a été séparé comme ça devait l'être dans la constitution et ce qui était plus approprié comme consignes (opérations).
- Ensuite les articles de l'ancienne constitution ont été fusionnés et reformatés dans la nouvelle version.
- Les articles qui nécessitaient normalement les 2/3 du vote ont été reformatés en consignes séparées.
- Bernie demande la différence entre constitution, règlements et statuts.
- Len confirme que les statuts d'IPA Canada, qui est un nom collectif, contiennent la constitution et les consignes. "Consignes" est un terme interchangeable avec statuts.
- Nicole clarifie que la motion stipule que la motion courante reflète seulement l'adoption des changements et modifications en formatage.

Jan Fikkert appuie.

Chris relit chaque point de la motion.

- 1) Une liste de points utilisés dans tout le document a été ajoutée dans l'Article 1 de la Section 1 (2019) pour que ce soit plus clair.
- 2) Le terme "Section IPA Canada" a été modifié par l'International dans tout le document 2019 afin de refléter le titre reconnu officiellement de la Section, Section IPA Canada, ou le cas échéant, simplement IPA Canada.
- 3) Afin d'inclure des références géographiques plus grandes de toutes les provinces et territoires, des descriptions territoriales ont été mises à jour en conséquence.

- 4) Les Articles 1 et 2 (PV) ont été insérés sous leur propre titre dans la version 2019 comme Article 3 – Titre et Devise et Article 4 – Emblème et Logo.
- 5) Article 2 – Interprétation (2019) a été ajoutée pour que ce soit plus clair.
- 6) Article 3 – Adhésion (PV) a été intégrée dans la section III – Adhésion (2019).
- 7) Article 3.11.2 (PV) est intégré dans l'Article 12 – Rétention spéciale d'adhésion (2019).
- 8) Article 4 – Affiliation (PV) a été intégrée dans l'Article 5 – Autorité (2019).
- 9) Article 5 – Privilèges (PV) ont été intégrés dans l'Article 13 – Privilèges (2019) avec l'exception de 5.6 (PV) qui est inclus dans l'Article 4 – Emblème et Logo (2019).
 - À noter que le nom de la Région 6 sera modifié pour mettre à jour un changement de nom récent.
 - Bernie mentionne que d'autres logos comme ceux approuvés pour la R16 ne sont pas inclus.
 - Chris confirme qu'à moins qu'ils aient été ajoutés dans la constitution précédente, ils ne l'ont pas été dans la nouvelle. Ceci peut faire partie des mises à jour de la nouvelle version une fois approuvée pour faire partie des changements récents dans le nouveau document. Des mises à jour des AGAs précédentes auront besoin d'être ajoutées si nécessaire avant que la nouvelle administration prenne place.
- 10) Parties de l'Article 6 – Exécutif national (PV) a été intégré dans la Section IV (2019) – Structure organisationnelle , et/ou remplacé par un texte équivalent sous Organismes sans but lucratif comme énuméré ci-dessous dans les ajouts Organismes sans but lucratif, comme l'Article 6.3 (PV) remplacé par l'Article 14.4 (2019).
- 11) Article 6.5.5a) à d) – Exécutif national et Article 7 – AGA (PV) sera intégré dans les directives pertinentes.
- 12) Article 8 – Procès-verbal (PV) a été intégré dans l'Article 19 – Procès-verbal (2019).
- 13) Article 9 – Régions (PV) ont été intégrées dans l'Article 16 – Régions (2019).
- 14) Article 10 – Finances (PV) ont été intégrées dans la Section II – Finances (2019) sous leur propre titre à l'exception de l'Article 10.4 (PV) qui a été divisé et inséré dans l'Article 7 – Finances (2019) et Article 16 – Région (2019).
- 15) Article 11 – Réserve de propriété (PV) a été ajoutée comme Article 25 – Réserve de propriété (2019).

16) Article 12 – Autorité pour les mesures et les règlements (PV) a été intégrée dans l'Article 5 – Autorité et sous 5.2 texte modifié pour refléter le lexique mis à jour.

17) Article 12.2 (PV) – À être intégré dans les directives.

18) Article 13 – Révision (PV) - Absorbée par l'Article 5 – Autorité (2019).

Article 13.1 – Révoqué (2016).

Article 13.2 – Texte modifié pour refléter l'impact de l'Article 13.1 révoqué et intégré dans l'Article 5.5 (2019).

Article 13.3 (PV) déplacé à l'Article 8.6 – Changements aux qualifications d'adhésions (2019).

Article 13.4 (révoqué 2016).

19) Article 14 – Expulsion (PV) déplacée à l'Article 17 – Expulsion (2019).

20) Article 15 – Dissolution (PV) déplacée à la Section IX – Dissolution (2019).

21) Article 16 – Date du début (PV) déplacée à l'Article 26 – Date du début (2019) et texte modifié pour refléter les motions passées.

- Phil se réfère à l'Article 5.5 concernant les votes pour une résolution ordinaire/extraordinaire. Qu'il y a une contradiction si ceci requiert ou non 2/3 des votes ou 50+1 des votes étant donné qu'il s'agit d'un changement à la constitution.
- Nicole est d'accord et suggère qu'une révision plus approfondie est requise afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'autres points contradictoires, mais que l'étendue de la tâche première était seulement l'intégration des directives nécessaires applicables dans les articles de la constitution. L'article se réfère à la pratique générale de voter sur une variété de motions, par laquelle les motions sont traitées par résolution ordinaire, à moins que ce soit nécessaire de les traiter par résolution spéciale, comme dans le cas de changements à la constitution qui nécessiteraient 2/3 des votes.
- Nicole suggère qu'un amendement soit apporté pour qu'une référence particulière aux changements de l'Article 13.2 soit enlevée de la motion courante et soit examinée séparément dans un autre point de discussion, pendant que les directeurs discutent des points restants de la présente motion.
- Len mentionne que ceci est un oubli, parce que ceci a été fait avec l'intention de simplement changer l'information sans faire de changements.
- Phil s'excuse de ne pas avoir comparé les deux versions ligne par ligne afin de s'assurer de leur précision.
- Bernie mentionne qu'il a une liste de 20+ changements mais qu'il l'a perdue et il n'était pas sûr que les changements avaient été faits ou non.

- Bernie suggère qu'étant donné le travail colossal, il devrait y avoir adoption d'une motion avec un temps de révision pour identifier les contradictions ou soucis dans le contenu. Les directeurs pourraient avertir le CEN de tout souci ou changement avec le nouveau document.
- Chris explique que sans l'adoption de la nouvelle version, IPA Canada ne serait pas plus avancé qu'il y a 2 ans.
- Phil est d'accord pour qu'il y ait une période de 6 mois pour la révision du document.
- Phil se demande si ceci inclut les changements concernant le "vote du directeur à l'AGA" contenu dans cette motion ou dans une autre.
- Nicole clarifie que la mention d'un "vote d'un directeur à un AGA" est contenue dans l'adoption des règlements.
- Nicole clarifie que les motions pour tous les changements identifiés par les directeurs pendant la période de révision devraient être mis sous forme de motion. Le CEN sera disponible pour aider à la rédaction d'une motion, si nécessaire et le CEN adoptera une motion, s'il y a des changements additionnels qui doivent être faits.
- Bryan s'informe à l'effet que nous votions ou non 2/3 ou 50+ votes, étant donné que nous avons identifié des contradictions dans le présent document. Nous serions en conflit d'intérêt avec nos propres règles.
- Phil suggère qu'en circonstances exceptionnelles, les directeurs peuvent outrepasser n'importe quoi dans la constitution.
- Chris mentionne qu'étant donné les circonstances, aucun vote n'est nécessaire pour être d'accord en principe de passer outre les présentes règles mais simplement d'adopter la motion comme tel et procéder à un vote.
- Nicole mentionne, que du point de vue de la direction, c'est plus facile pour nous d'amender les articles de la constitution, si nécessaire, d'un document déjà adopté, plutôt que d'être non conforme avec les règlements de Corporations Canada et Organismes sans but lucratif étant donné que ceux-ci sont de législation fédérale qui remplace tout document organisationnel.
- Nicole mentionne que le vote doit être de 2/3 étant donné que c'est un changement à la présente constitution. Nonobstant le résultat, le CEN a la responsabilité de réviser et modifier régulièrement les articles pour faire sûr qu'ils rencontrent nos critères et ne sont pas en contradiction avec une législation additionnelle pertinente.
- Chris suggère que de reporter à la prochaine AGA n'est pas une option.

- Karen O. demande s'il y a une date limite pour la révision.
- Nicole ajoute qu'étant donné le défi des 3 années passées de trouver les ressources et les bénévoles pour aider n'influencera pas les résultats en notre faveur.
- Phil suggère qu'étant donné des circonstances extraordinaires, il encourage les directeurs d'adopter une motion, avec une période de révision de 6 mois, pour qu'en 2020 IPA Canada ait en mains un document solide sur lequel travailler.
- Chris invoque la clause “Nonobstant” pour évaluer la situation, pour permettre tout changement à être fait pendant un temps raisonnable et adopter ces changements par vote électronique, si c'est possible, avec l'intention de proposer que le document soit complété en 2020.
- Chris commence la lecture des points 22 et 23:

22) Article 16.8 (2019) – Approuvé jusqu'à l'adoption à l'AGA 2019.

23) Article 16.9 (2019) – Ajouté au niveau régional ce qui est réflété au niveau national pour la cohérence et l'intégrité. Approuvé jusqu'à l'adoption à l'AGA 2019.

- Nicole explique 23, que la cohérence est ajoutée tant au niveau régional que national, concernant l'utilisation des règlements/directives. C'est avec l'intention de s'assurer que les documents régionaux sont révisés par le national afin d'être sûr qu'il n'y a pas de contradictions avec les pratiques nationales ou internationales.
- Bernie suggère que R16 croit que toutes les régions devraient avoir leurs propres règlements et se demande si ses motions pouvaient être soumises pendant la période de révision pour y apporter toute modification ou changement.
- Nicole confirme que les motions seront acceptées et révisées pendant la période de révision pour s'assurer une cohérence avec les procédures courantes pour qu'il n'y ait pas de contradiction ou conflit avec d'autres articles. Elle encourage les directeurs de partager les changements proposés avant de les soumettre au CEN afin d'éviter de la répétition.
- Chris mentionne que si ce document est approuvé aujourd'hui, des changements peuvent être apportés pour corriger ou remplacer les articles nécessaires.
- Karen O. s'informe si certains règlements régionaux ont besoin d'être soumis au CEN.
- Chris confirme que oui.

- Karen O. s'informe si ces règlements ont besoin d'être soumis à des tierces parties pour leur approbation.
- Chris confirme que ces règlements ont seulement besoin d'être soumis au CEN.
- Laurie demande un exemple de règlements régionaux.
- Bernie explique qu'il peut y avoir des procédures régionales spécifiques qui s'appliquent aux membres de ladite région. Que ces procédures devraient être stipulées dans les règlements régionaux.
- Nicole mentionne que toutes les régions IPA Canada suivent les statuts nationaux. Par contre, il peut y avoir des besoins spécifiques pour une région qui ne sont pas stipulés dans les documents nationaux.
- Chris donne comme exemple la R16 qui englobe 4 provinces différentes qui peuvent inclure la rotation d'activités annuelles. Ou d'autres activités telles que les élections qui sont tenues annuellement, dans certaines régions, ou à tous les 2 ans. Certaines régions les décalent aux 2 ans.
- Nicole ajoute que ceci donne une opportunité au CEN de s'assurer de la cohérence avec les exigences des Organismes sans but lucratif.

Chris lit les points additionnels concernant les annexes:

- 1) Annexe A – Règles générales de conduite, sont intégrées dans tout le document sous leur propre titre.
 - 2) Titre, à l'exception de A.1.4 (révoqué en 2017).
 - 3) Annexe G – Correspondance est intégrée dans les Articles 21 et 22.
 - 4) Annexe I – Identification des membres est intégrée dans l'Article 1.8 à l'exception de 1.9a) – e) à être incluse.
 - 5) Directives.
 - 6) Annexe J – est intégrée dans l'Article 1 – Définitions.
 - 7) Autres annexes non incluses dans la constitution sont intégrées dans les directives. (révoqué).
- 1) Article 3.9.1 (redondance).
 - 2) Article 3.11.1 (redondant à 3.11.2).

- Chris confirme que le CEN sera disponible pour examiner les informations et les clarifier si nécessaire pendant la procédure de révision.
- Bernie mentionne que s'il n'y a pas de questions majeures, et que certains changements ne sont pas urgents, ils seront reportés à la prochaine AGA. Pendant la période de révision de 6 mois, si des motions sont présentées, est-ce qu'elles seront prises en considération?
- Nicole confirme qu'elles le seront, en fonction d'ajouter, de modifier ou remplacer un article existant, une fois que le document est accepté, afin d'avoir un nouveau document pour travailler.
- Chris incite les directeurs à communiquer entre eux.
- Karen O. demande si Bernie peut partager ses recherches afin d'éviter la répétition des changements proposés par les directeurs.
- Bernie accepte d'envoyer sa liste de 20 items concernant les changements à d'autres directeurs pour révision.

Chris confirme qu'il n'y a pas d'autre discussion.

En Faveur: 15
Contre: 0
Abstention: 0
La motion est acceptée

11.7 Motion 17 Les amendements et mises à jour du CEN à la constitution et ses directives tel que demandé par les Organismes sans but lucratif

Chris Barratt propose la motion.
Bernie Bergevin appuie.

Chris fait la lecture de chaque point dans la motion.

Discussion:

- Bernie mentionne qu'on lui a dit que l'Exécutif National doit être élu par les membres.
- Nicole mentionne que le choix du scrutin pour les membres n'a pas été établi et que par défaut, c'est la responsabilité des présidents régionaux de ramasser les votes des membres et de présenter le résultat de ces votes pour élire les membres du CEN aux élections nationales.

- Len explique qu'il existe deux réunions organisées. Réunion des membres et réunion des directeurs. À la réunion des membres, n'importe quel membre peut assister à l'AGA. Pour le moment, nous ne sommes pas en mesure d'organiser un système de vote à l'échelle nationale. La logique pour IPA Canada est que les AGAs actuelles représentent une réunion des directeurs, dans laquelle les directeurs sont requis de représenter leur voix respective régionale. Pendant qu'il y a des dispositions dans les Organismes sans but lucratif pour des réunions des membres, IPA Canada peut avoir seulement des réunions de directeurs.
- Dans le cas d'un président régional qui est dans l'impossibilité d'accomplir ses responsabilités, un président intérimaire ne peut pas voter comme directeur jusqu'à ce qu'il soit élu par les membres dans la région qu'il représente.
- Nicole ajoute que dans le cas d'un président intérimaire, une élection régionale devrait avoir lieu le plus tôt possible.

En Faveur: 15
Contre: 0
Abstention: 0
La motion est acceptée

11.8 Motion 18 Mise à jour des directives d'IPA Canada

Chris Barratt propose la motion.
Dave Matteson appuie.

Chris fait la lecture des directives détaillées.

Discussion:

- Bernie mentionne que la R16 a des préoccupations générales. L'exécutif régional pensait pouvoir voter sur la présente motion. Est-ce qu'ils peuvent soumettre leurs préoccupations dans le délai de révision de 6 mois?
- Phil mentionne qu'il est préoccupé par le rôle des délégués si ceux-ci ne sont pas considérés comme des directeurs et ne peuvent pas voter.
- Chris suggère qu'il écrive au directeur de Corporations Canada pour des explications et une exemption étant donné le lieu et la logistique d'IPA Canada comme organisation.
- Len mentionne que d'après les Organismes sans but lucratif, il existe des dispositions pour les délégués pour convaincre les autres à la table. Ce serait impossible de changer le vote de sa propre région.

- Bernie mentionne qu'il n'y a pas assez de détails à savoir qui peut proposer une motion ou suggérer un amendement.
- Nicole souligne la raison pourquoi les directeurs sont encouragés de partager leurs informations avec leurs membres pour s'assurer d'une bonne discussion et qu'un vote représentatif soit apporté à la table par les directeurs.
- Len mentionne qu'il n'y a pas de disposition dans la constitution pour un vote électronique.
- Nicole suggère qu'une téléconférence serait une option dans le futur, par contre ce n'est pas encore disponible.
- Phil ne soutient pas la directive en principe. Si vous envoyez un délégué plutôt qu'un président, la connaissance et la compétence des membres régionaux peuvent être améliorées. Phil mentionne qu'il a été nommé délégué en novembre dernier à l'AGA de la R5.
- Bernie donne comme exemple que la R16 avait 12 motions à présenter. La R16 a tenu son AGA en novembre. Un membre voulait présenter sa motion. Si un délégué ne peut pas voter, alors comment peut-on accepter qu'un membre mécontent puisse soumettre une motion? Ceci réfère à un article concernant la formation d'une nouvelle région.
- Chris mentionne que ceci est spécifique à une ancienne annexe sur la formation d'une nouvelle région. Ceci est un copié-collé de l'ancienne constitution. Mot pour mot.
- Bernie demande si ceci n'est pas ce qui lui a été dit, que de nouvelles motions ne peuvent pas être acceptées aujourd'hui.
- Chris mentionne qu'aucune motion n'a été reçue durant la période de temps alloué, avant l'AGA, comme faisant partie de l'ordre du jour. Si les motions avaient été reçues pendant cette période, elles auraient été considérées. Actuellement, étant donné que les directives n'ont pas encore été approuvées, les motions ne peuvent être soumises pour changements, avant et pendant l'approbation du document en question. Autrement, si le présent document n'est pas approuvé, alors les motions relatives ne s'appliquent pas.
- Shirley mentionne que n'importe quel membre peut soumettre une motion. Il est préférable qu'il ne passe pas par leur président régional.
- Rappel au règlement: Il y a un vote pour cette motion, mais annulé par un consensus des directeurs, étant donné un malentendu par les directeurs, des conséquences de leur vote qui a subséquemment causé une circonstance mettant IPA Canada en infraction de ses propres procédures parlementaires et celles de la législation des Organismes sans but lucratif/Corporations.

➤ Cette discussion est insérée ci-dessous pour des fins de clarification. Cependant, étant donné que le vote précédent a été annulé, on ne peut plus parler du vote dans ce procès-verbal.

- Bryan propose que la motion 18 devrait se lire:

“Jusqu'à ce que les directives soient approuvées par ce conseil, IPA Canada fonctionnera sous les principes qui se trouvent dans les annexes de l'ancienne constitution.”

- Nicole mentionne que ça ne peut pas fonctionner étant donné que les annexes sont dissoutes en vertu de l'adoption de la constitution qui a été mise à jour.

Bryan retire la motion.

- D'après Phil, la motion amendée de Bryan, devrait plutôt se lire:

“... inclure une période de révision de 6 mois afin d'établir un mécanisme transitoire.”

Phil Bailey appuie l'amendement.

- Nicole mentionne que d'ici 6 mois, le CEN révisera et fournira un suivi, semblable à la motion qui suggère une période de révision pour le document de la constitution.
- Phil mentionne que les changements doivent être faits et approuvés avant 6 mois, soit le 1^{er} janvier 2020.
- Nicole mentionne que la date limite de révision doit être réduite.
- Phil mentionne que la SG peut figurer les logistiques, mais suggère aussi que les directives peuvent être envoyées comme 3 articles à la fois.
- Len mentionne qu'il doit y avoir un calendrier.
- Chris suggère qu'une cédule pourrait être préparée. Cependant s'il n'y a pas de réponse, alors la motion d'adopter le document sera faite par vote électronique.
- Laurie est d'accord pour qu'une cédule soit préparée.
- Phil mentionne qu'il y a seulement quelques directives qui l'intriguent. Il peut travailler avec les résultats jusqu'à ce que Chris obtienne une réponse de Corporations Canada.
- Bernie mentionne que si la R16 avait 12 changements à faire, ils pourraient être faits et soumis à l'intérieur d'une période de 6 mois.

- Bernie se demande aussi qu'est-ce qui arriverait s'il y avait plus de deux amendements?
- Alors le CEN devrait les réviser, les collationner et, si nécessaire, les combiner.
- Phil suggère que des points de discussion devraient être proposés afin de s'assurer que les directeurs puissent apporter leur contribution.
- Bernie demande ce qui arrivera si les directeurs n'approuvent pas la motion.
- Si la motion est rejetée, alors nous continuons. L'article au complet ne serait pas affecté. Il faudrait que ce soit spécifique à certaines parties de l'article. Il n'y a aucun article qui serait complètement annulé, étant donné que chacun a sa propre valeur.

Vote sur l'amendement.

En Faveur: 14

Contre: 0

Abstention: 1

L'amendement est accepté

- Nicole aimerait discuter du déroulement des procédures.
- Bryan suggère 5 mois pour un suivi, et un mois pour un vote électronique.
- Nicole suggère 4 mois pour un suivi. Peut-être même le mois d'octobre. Pendant l'été, ce serait difficile.
- Bernie est d'accord pour une période de 4 mois.
- Une majorité de mains levées s'engagent à fournir un suivi dans les 4 prochains mois, alors le CEN peut fonctionner avec le suivi reçu.
- La révision devrait se faire d'après une cédule progressive, pendant les prochains 4 mois avec l'intention de votes électroniques avant l'AGA. Phil suggère que les votes électroniques devraient se faire pour le 31 décembre. Réduire à 3 mois au lieu de 4.
- Laurie suggère 5 directives et un vote.
- Phil suggère 2-5 dans le premier mois et attendre pour le #1, ce qui dépend de la réponse reçue de Corporations Canada.
- Un mois de révision. Phil mentionne que ce sera facile à faire.
- La cédule progressive s'apparentera à 2-5 dans le premier mois. 6-10 dans le second mois. Si des modifications sont nécessaires.

Vote sur la motion amendée

En Faveur: 14

Contre: 0

Abstention: 1

La motion amendée est acceptée

Item #12 Présentations et Discussions

1. Présentation par Gilles de l'AGA 2020 dans la ville de Québec

- La dernière fin de semaine de mai soit du 28 mai au 1^{er} juin.
La journée de l'AGA sera décidée par le CEN (soit un vendredi ou samedi).

2. Présentation de l'AGA 2021

Gerry propose que la R15 soit l'hôtesse pour 2021 pour la réunion du AGA-CND combinée en référence au 20^{ème} anniversaire de la région. AGA jeudi-dimanche et une semaine de l'amitié de 9 jours. Toronto-Ottawa-Montréal-QC et Montérégie.

On demande à Chris de contacter les États-Unis pour la possibilité d'une réunion combinée. R15 accepte de financer les coûts de traduction simultanée, étant donné d'AGAs consécutifs dans la ville de Québec.

- R16 planifie un tour international, et une Semaine de l'Amitié à Terre-Neuve en 2021 et aimerait avoir les dates plus tôt que tard.

3. Fonds de secours pour le Mozambique

300 \$CAD est proposé pour un don. Convenu par un consensus des directeurs.

4. Programme d'échange de langage lancé par IPA France

Ceci est différent du programme d'échange de jeunes abrogé par l'International et par IPA Canada en 2016.

Le programme d'IPA France inclut le jumelage de familles et la signature d'une exonération de responsabilité.

5. Semaine d'entraînement d'IPA Canada

L'événement s'est tenu à PRTC Chilliwack dans la R9. La pleine collaboration de la GRC a été obtenue pour animer l'événement. La capacité maximale de participants (40) a été atteinte par les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Îles Caïman, l'Irlande, le Pakistan, la Barbade, Aruba, Kenya, Maurice, le Japon, Antigua, l'Ukraine, Botswana, et les membres de l'Agence des services frontaliers du Canada. Le coût approximatif était de 50 000 \$, couvert par le coût des inscriptions, financement privé et commanditaires corporatifs. Le programme a été complété. La GRC a couvert tous les coûts des

professeurs pour la semaine. Le thème de la semaine d'entraînement est “Modernisation des méthodes et de la direction.”

6. Discussion sur les badges en métal d'IPA

- Usage abusif. Si quelqu'un utilise un badge volé pour personnifier un officier de police, alors c'est cette personne qui est accusée d'usage abusif.
- Si les régions font leurs propres badges, alors la cohérence doit être maintenue.
- Le badge donne l'impression à une personne raisonnable que ça peut représenter un policier.
- Ce n'est qu'une pièce de métal sans aucune autorité des forces de l'ordre.
- L'usage abusif de ce badge relève seulement de la personne qui l'utilise.
- Voici le problème d'utiliser la marque IPA Canada, étant donné que le logo n'est pas celui d'IPA Canada.
- Le logo de la R3 a été approuvé pour un dessin de pièces défi.
- L'année dernière le vote a été rejeté, et deux régions ne se sont pas conformées avec cette décision.
- La motion l'année dernière était pour des badges aux membres actifs d'IPA Canada. L'émission des badges a été rejetée.
- S'il y a des membres qui ne renouvellent pas, est-ce qu'ils gardent le badge?
- Seule la carte d'IPA Canada serait considérée comme identification légitime d'un membre.
- Une autre préoccupation est que le logo devrait être révisé par un comité avant d'être approuvé pour production.
- Aussi, dans plusieurs sections, les membres IPA ne sont pas toujours des policiers.
- Il pourrait y avoir une activité culturelle, tel qu'une compétition pour la création d'un badge IPA Canada.
- Ceci pourrait bénéficier monétairement à IPA Canada.

Item #13 Levée de l'assemblée

Dave Matteson propose de lever l'assemblée.
Jan appuie.

L'AGA 2019 est levée à 5:11pm.

Prix annuels:

- Richard Laperrière reçoit le prix John Minarik.

- La R16 reçoit le prix Charles R. Wright.

N. Kikcio

Traduction par:
Francyne Poirier
Pour: Nicole Kikcio
Secrétaire Générale